

**Par SDÉ, courriel et poste**

Le 2 mai 2017

Monsieur Pierre Méthé  
Directeur des Affaires institutionnelles  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

**Me Simon Turmel**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
  
75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 3563  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'autorisation pour la réfection des vannes de l'évacuateur  
de crues principal de la centrale des Menihek  
Dossier Régie de l'énergie : R-3999-2017  
Notre référence : R053305 ST**

---

Monsieur,

Le 24 février 2017, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie ») sa demande concernant le dossier mentionné en rubrique.

Le 3 mars 2017, la Régie a publié son avis aux personnes intéressées, lequel précisait :

« Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Distributeur, au plus tard le 20 mars 2017 à 12 h. Le Distributeur pourra répondre à ces commentaires au plus tard le 30 mars 2017 à 12 h »

Le délai est maintenant expiré et aucun intéressé n'a soumis d'observations écrites à l'égard de la demande du Distributeur.

De plus, le 16 mars 2017, la Régie soumettait une demande de renseignements au Distributeur, à laquelle celui-ci a répondu le 30 mars.

Enfin, comme mentionné au paragraphe 15 de sa demande, le Distributeur rappelle respectueusement la nécessité d'obtenir une décision au cours du mois de mai 2017 afin que les travaux puissent être réalisés selon le calendrier prévu.

En ces circonstances, le Distributeur demande à la Régie de prendre le dossier en délibéré. Le cas échéant, le Distributeur demeure toutefois disponible afin de répondre à d'autres interrogations de la Régie à l'égard du projet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

*(s) Simon Turmel*

**SIMON TURMEL**, avocat

ST/sg